

**Titre** Évaluation sectorielle des interventions en santé du programme bilatéral du Mali

**A. MODIFICATION**

**Modification 1**

À la Section 1. **Instructions aux soumissionnaires (IS)**, sous la Fiche de renseignements spécifiques, sous la **Définitions (bb)**, **SUPPRIMER**: La date de clôture de la DDP est le **6-août-2020 à 14 h**, heure avancée de l'Est (HAE) et la **REMPLETER** par « La date de clôture de la DDP est le **11-août-2020 à 14 h**, heure avancée de l'Est (HAE) »

**B. QUESTIONS ET RÉPONSES**

<b>Question 1</b>	<p>Aujourd'hui, 3 août, jour férié dans la majeure partie du Canada, un nouvel amendement à la demande de propositions a été publié, augmentant le nombre de pages pour les R4 et R5 de 5 à 10 pages. Il ne reste que 2 jours ouvrables pour compléter la proposition, et ce n'est pas assez de temps pour nous permettre de changer radicalement notre méthodologie et d'ajouter le genre de profondeur qu'une méthodologie de 10 pages donnerait. Il est évident que l'on peut présenter une méthodologie plus complète et plus détaillée en utilisant plus de pages, ce qui augmente les chances d'obtenir un meilleur score dans cette section. L'addendum 6, publié le 15 juillet, était clair : "Un maximum de 5 pages est donné pour la méthodologie qui inclut les critères R4 et R5". Nous estimons que cela donnerait un avantage injuste à l'auteur de la demande de changement, car il a probablement rédigé plus de texte, et désavantagerait les soumissionnaires qui ont déjà rempli cette section.</p> <p>Nous demandons donc que soit la limite de 5 pages de la méthodologie pour les critères R4 et R5 soit rétablie, soit qu'une prolongation d'une semaine soit accordée afin que nous puissions revoir notre méthodologie et y apporter des modifications.</p>
<b>Réponse 1</b>	<p>Afin d'apporter des clarifications, les limites de pages pour les exigences référencées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>C4</b> - (maximum cinq (5) pages)</li> <li>• <b>C5</b> - (maximum cinq (5) pages)</li> <li>• <b>C6</b> - (maximum cinq (5) pages)</li> </ul> <p>Prolongation du délai - Veuillez-vous référer à l'amendement 1 ci-dessus.</p>

**C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**

